

CHAPITRE 2 – Sociétés et environnements : des équilibres fragiles en France

Étude de cas : La Corse : un milieu insulaire entre valorisation et protection (p. 44-47)

Doc 1 p. 44 : Un modèle économique en transition

La dépense des touristes dans l'île représente près d'un tiers du PIB régional, quatre fois plus que la moyenne des régions continentales. Le nombre de touristes en Corse en 2017 dépasse trois millions. La clientèle se compose sur l'année de 73 % de voyageurs français et 27 % de voyageurs étrangers. [...] Conséquence du poids du tourisme dans l'économie, qui génère 10,6 % des emplois directs, l'emploi en Corse varie fortement selon la saison. Les potentiels de développement de la filière touristique sont importants : l'île bénéficie d'une nature préservée et d'espaces naturels remarquables, de sites balnéaires comme d'un intérieur propice au tourisme nature, d'une forte identité, et de son climat méditerranéen. Depuis peu, elle est considérée comme une destination sûre, au moment où beaucoup d'autres destinations concurrentes de la Méditerranée sont délaissées du fait des risques sécuritaires perçus. [...]

L'Agence du tourisme de la Corse (ATC) propose que « l'orientation des politiques publiques vise à moyen terme la transformation vertueuse du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et

réglementaire. Le projet est fondé sur la conciliation d'une croissance touristique et de la protection de la ressource dans un territoire fragile ; et le positionnement de la Corse en tant que destination préservée, d'île verte en Méditerranée ».

Pour une économie corse du XXI^e siècle : propositions et orientations,
Inspection générale des finances (IGF), octobre 2018.

Doc 6 p. 46 : Des espèces victimes du tourisme de masse

Alerte espèce menacée : le balbuzard pêcheur, rapace protégé, a vu sa population décliner dans la réserve naturelle nationale de Scandola en Corse. Dans une étude scientifique publiée ce 17 décembre dans la revue *Animal Conservation*, des chercheurs du CNRS¹ soulignent le fait que les activités touristiques dérangent sans cesse les oiseaux, notamment de mars à juin lors de la période de reproduction. Le trafic des bateaux à moteur, qui s'approchent jusqu'à 250 mètres des côtes, est trois fois plus important dans la réserve qu'en dehors avec plus de 400 bateaux par jour en période estivale. Le comportement des oiseaux adultes s'est ainsi modifié : les mâles apportent moins de proies dans les nids (une baisse de 50 % dans la zone) et les femelles s'éloignent de leurs poussins pour observer les potentiels prédateurs. Les chercheurs soulignent l'importance de modifier la manière dont l'écotourisme est géré dans la réserve de Scandola, qui fait partie du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Des scientifiques ont également observé un phénomène similaire dans la réserve corse : les poissons se déplacent vers d'autres parties de l'île. La population des mérus et des corbs a par exemple diminué de 60 %. En cause, comme pour les oiseaux, le bruit généré par la sur-fréquentation du site et les bateaux à moteur. La réserve de Scandola pourrait être ainsi retirée de la liste du patrimoine mondial de l'Unesco si sa biodiversité continue à se dégrader.

Gaétan Lebrun, « Les oiseaux de la réserve de Scandola en Corse menacés par le tourisme de masse », *Geo.fr*, 19 décembre 2018.

1. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est le plus grand organisme français de recherche scientifique.

Doc 9 p. 47 : La protection du littoral corse

Le littoral corse est vaste et varié ; il présente une grande richesse écologique et paysagère qui constitue un vecteur d'attractivité démographique et touristique, donc de développement économique, mais qui est cependant vulnérable. Afin de préserver et de valoriser ce capital sur le long terme, la loi « Littoral » du 3 janvier 1986 définit un cadre permettant d'y assurer de façon durable une urbanisation maîtrisée et en profondeur par rapport au rivage, pour limiter la propagation linéaire des constructions le long des côtes, et la préservation des sites, milieux et paysages les plus remarquables ou fragiles. La croissance démographique et le dynamisme touristique de l'île sont récents et concentrés sur le littoral ; ils ont induit un développement important et soudain de l'urbanisation littorale, dans une région encore assez rurale, où les démarches de planification urbaine ont été engagées tardivement et presque exclusivement à l'échelle communale. Aussi, face aux difficultés, qui non seulement entravent le développement des communes, mais aussi empêchent d'assurer convenablement la protection des espaces et milieux naturels remarquables ou fragiles du littoral, les élus de l'Assemblée de Corse ont exprimé la nécessité de préciser, dans le cadre du PADDUC¹, les modalités d'application de la loi « Littoral » au regard des particularités géographiques locales, afin d'aider les collectivités locales à développer durablement leurs territoires.

PADDUC, 2 octobre 2015.

1. Le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) est un plan spécifique pour définir l'aménagement de l'île, préparé par l'Assemblée de Corse.

Dossier : Les parcs naturels marins : des espaces de protection concertés (p. 48-49)

Doc 4 p. 49 : Un processus qui s'inscrit dans la durée et la proximité

Créé le 28 septembre 2007 en mer d'Iroise, à la pointe Bretagne, le premier parc naturel marin français est né de la volonté de protéger l'environnement maritime et d'améliorer sa connaissance, tout en permettant le développement d'activités économiques durables. La gestation de cette structure, administrée par un Conseil réunissant tous les acteurs concernés par ce milieu sensible, fut très longue, partisans et détracteurs s'opposant vivement pendant une quinzaine d'années. Puis, finalement, sa création a été décidée et, après 10 ans de retour d'expérience, l'initiative apparaît comme une réussite et a fait des émules. [...] Pour François Boileau, directeur délégué du parc, « le premier succès fut de parvenir à faire travailler le conseil de gestion, qui regroupe des personnes issues de toutes les sensibilités du monde maritime et para- maritime. Le conseil de gestion est composé de 49 membres pêcheurs, plaisanciers, élus des collectivités locales, associations de défense de l'environnement, scientifiques... Il est extrêmement investi et on voit qu'il n'y a pas de corporatisme, chacun peut parler de tous sujets. Mais il faut du temps, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Si, au début, certains membres du conseil pouvaient être dubitatifs sur ce mode de gestion, aujourd'hui, aucun de ceux qui sont autour de la table ne semble le regretter.

Ce mode de gestion fonctionne mais ce doit être, je pense, un projet de territoire, il faut une proximité, que les gens se connaissent et s'investissent ».

Vincent Groizeleau, « 10 ans après sa création, le parc marin d'Iroise est une réussite », Mer et Marine, 3 février 2017.

Cours : La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection (p. 52-53)

Comment valoriser les milieux en France tout en les protégeant ?

1 - Une grande diversité de milieux

Le territoire français présente une grande diversité de milieux naturels en fonction du climat et du relief. Le territoire métropolitain, situé à des latitudes tempérées, offre un climat océanique à l'ouest, semi-continentale à l'est et méditerranéenne au sud-est. Les territoires ultramarins sont soumis à un climat tropical (Antilles, Réunion, Mayotte), équatorial (Guyane) ou froid (Saint-Pierre-et-Miquelon). Le territoire présente de fortes variations de relief, des plaines, collines et plateaux situés à l'ouest du pays jusqu'aux sommets alpins.

Ces milieux naturels offrent de multiples ressources intensément exploitées. Les littoraux s'étendent sur 7 000 km et s'ouvrent sur tous les océans grâce aux 1 500 km de littoraux ultramarins. Avec 10,2 millions de km², la France dispose de la deuxième zone économique exclusive au monde. Un quart du territoire national est couvert de montagnes. Par ses altitudes, ses pentes et son climat, la montagne présente des contraintes mais aussi des atouts pour la mise en valeur touristique ou l'exploitation de la ressource hydroélectrique. Le potentiel agricole et forestier est important. La surface agricole valorise la moitié du territoire. La forêt, sur un tiers du territoire, associe fonctions productives (sylviculture) et de loisirs.

L'exploitation des ressources soulève des défis environnementaux. Certaines pratiques agricoles intensives provoquent une érosion des sols ou des

pollutions. L'usage massif d'engrais et de pesticides altère la qualité de l'eau (algues vertes en Bretagne), et peut nuire à la santé des populations.

2 - Des milieux soumis à des risques variés

La France est exposée à des risques variés d'origines naturelle, technologique ou sanitaire. Les risques naturels les plus fréquents sont les risques climatiques : les inondations (dans l'Aude en 2018) et les tempêtes (Xynthia en 2010). Certains territoires sont soumis à des risques naturels spécifiques comme les territoires ultramarins (séismes, éruptions volcaniques ou cyclones : Irma aux Antilles en 2017) ou les zones de montagne (avalanches). D'autres sont plus exposés aux risques technologiques comme la Vallée de la chimie au sud de Lyon.

Les risques sont aggravés par les activités humaines. L'artificialisation des sols accentue le ruissellement. Les constructions près de forêts exposées aux incendies (arc méditerranéen, Corse, massif landais), en zone inondable (lit de l'Aude) ou dans les couloirs d'avalanche (vallée de Chamonix) accroissent la vulnérabilité des biens et des personnes.

La politique de gestion des risques repose sur trois volets. La prévision suppose la mise en place d'outils de surveillance et d'alerte, comme Météo France pour les aléas climatiques. La protection met en place des aménagements spécifiques (digues, coupe-feu, paravalanches). La prévention sensibilise les populations et réglemente les aménagements à travers les plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT).

3 - Une protection des milieux les plus fragiles

Les périmètres de protection environnementale s'imposent en France dans les années 1960. Les 347 réserves naturelles (loi de 1957) et les 10 parcs nationaux (loi de 1960) visent à préserver les espaces de toute dégradation. Les 53 parcs naturels régionaux (loi de 1967) s'apparentent plutôt à des outils de requalification et de promotion des territoires ruraux en déprise ou soumis à de fortes pressions. Depuis 2006, 9 parcs naturels marins (Iroise, Bassin d'Arcachon) protègent le milieu marin des différentes atteintes susceptibles de l'altérer (tourisme...). D'autres dispositifs relevant de politiques de protection européennes ou mondiales complètent ces mesures comme les sites Ramsar (zones humides) ou les zones Natura 2000.

Les milieux les plus vulnérables bénéficient de dispositifs spécifiques. Les lois Montagne (1985) et Littoral (1986) encadrent l'extension du bâti. Le Conservatoire du littoral, créé en 1975, favorise la sanctuarisation des espaces par des acquisitions foncières (Île de Port-Cros, Archipel des Glénan). Il détient aujourd'hui 1450 km de côtes soit 13,1 % du linéaire côtier.

La protection des milieux est au cœur de conflits entre acteurs. Les espaces protégés génèrent des conflits sur les pratiques qui y sont autorisées. Il s'agit de conflits récurrents, notamment liés au pastoralisme (réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, retour du loup dans le Mercantour) ou à la fréquentation touristique (Calanques).